

Immobilière Distri-Land

SOCIETE ANONYME
AVENUE DU PORT 2
1080 BRUXELLES

RPM 0436.440.909

Certificat foncier “Distri-land”

Isin : BE0003605160

Information réglementée -AR 14 novembre 2007
8/02/2018

Le coupon numéro 33 des certificats fonciers ‘Distri-Land’ sera mis en paiement à partir du 15 février 2018 à raison de EUR 16,7857 brut. Il n'y a aucun remboursement de capital, la totalité du coupon est soumise au précompte mobilier.

Déduction faite du précompte mobilier de 30%, soit EUR 5,0357 par certificat, un montant net de EUR 11,7500 par certificat sera distribué.

Ensuite les dates suivantes sont valables: ex date: 13/02/2018; record date: 14/02/2018 et payment date: 15/02/2018.

Immobilière Distri-Land souhaite également informer ses porteurs de certificats que le locataire Redisco SPRL n'a pas demandé un renouvellement de loyer pour le bâtiment situé à Herstal, rue des Naiveux. Le bail prend fin le 31 janvier 2019.

Immobilière Distri-Land mettra tout en œuvre pour recommercialiser au plus vite l'espace aux meilleures conditions.

Il est rappelé aux porteurs de certificats qu'une assemblée d'information se tient chaque année le troisième jeudi non férié du mois de février, à 11.00 heures.

Cette année, l'assemblée aura lieu le 15 février 2018, avenue du Port 2 à 1080 Bruxelles.

Tout porteur de certificat pourra assister à la réunion sur présentation d'un certificat de dépôt dans une banque belge.

Des informations relatives au certificat sont également disponibles sur www.kbcrealestate.be.